

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 01 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL
2022.03.02

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 128 309.15 €

Dépenses et recettes d'investissement : 141 112.34 €

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 mars 2022,
Vu l'avis de la commission des finances du 31 mars 2022,
Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 128 309.15 €

Dépenses et recettes d'investissement : 141 112.34 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

STE AGATHE EN DONZY, le 05 avril 2022

Le Maire
Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220401-20220302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Affichage : 05/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

